



Délibération 2025.02.08

Délibération affichée
et exécutoire le :

13/02/25

Le 11 février 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 5 février 2025, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, PION Bruno, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, CAUDOUX Michel, HUIDO Etienne, SEBGO Brigitte, RIOULT Thierry.

Pouvoirs : CHAUVEAU Valérie à MAILLET Cécile, SURTEL Marie-Laure à DUVOUX Sylviane.

Cession à titre onéreux d'un terrain situé « Rue de la Fontaine du Parc »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2241-1 ;

Vu la délibération n°2024.09.10 autorisant la cession à titre onéreux d'un terrain situé Rue de la Fontaine du Parc à Madame Dominique LOPEZ épouse KORCZAK, propriétaire d'une parcelle jouxtant ladite parcelle ;

Vu le plan de division réalisé par BIAGéo le 22 octobre 2024 faisant acte de la division de la parcelle AD560 ;

Considérant que cette division entraîne une modification des références cadastrales et de la surface de la parcelle, à savoir que la cession porte désormais sur la parcelle AD580 d'une superficie de 73 m² ;

Sans discussion, le conseil municipal adopte à l'unanimité les modifications et charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Les autres décisions restent inchangées. Les frais de l'acte correspondant seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe

Le secrétaire de séance,
DUVOUX Sylviane

